

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'étude du dossier de reprise de la **SARL CASABIO**

Le présent engagement a pour but de formaliser notre accord pour maintenir le caractère confidentiel des documents qui nous seront transmis :

- 1- En particulier, nous nous engageons à utiliser ces documents, auxquels nous nous référons ci-dessous comme « documents d'évaluation », seulement dans le but de déterminer si nous souhaitons faire une proposition, et en aucune manière, de façon à nuire aux intérêts de la société ou de son fonds de commerce, ni à en faire un autre usage à caractère commercial.
- 2- Nous nous engageons à ne communiquer ces documents d'évaluation ou à n'en discuter par écrit ou verbalement qu'avec les personnes que nous employons et les conseils extérieurs que nous aurons engagés, si cela est nécessaire à la préparation d'une offre d'achat et seulement dans ce but.
- 3- Nous nous engageons également à maintenir secrète, l'existence d'entretiens ou de négociations concernant l'éventualité de la vente de la société, en particulier en ce qui concerne les conditions, les délais et l'état d'avancement de telles négociations.
- 4- Nous nous engageons à ne révéler à aucun individu, aucune entreprise ou aucune autre entité juridique autres que ceux mentionnés au point 2 ci-dessus, le contenu des documents d'évaluation ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant la vente de la société.
Seuls les membres des sociétés mentionnés au paragraphe 2, participant à la préparation d'une proposition auront accès aux documents d'évaluation et nous les informerons de la nature confidentielle des documents d'évaluation.
Nous nous engageons à ce que ces personnes dont nous signalerons les noms par écrit à l'administrateur judiciaire traitent les documents d'évaluation de façon confidentielle et obtiendront également leur agrément sur les termes du présent engagement.
- 5- Nous nous engageons à ne prendre contact ni avec le dirigeants, ni avec les employés et représentants de la société sans passer par l'intermédiaire de l'administrateur judiciaire. De plus, nous nous engageons à ne pas solliciter, recruter ou employer comme consultant directement ou indirectement des employés, représentants de la société pendant une période débutant à la signature du présent engagement et prenant fin 12 mois après la fin des négociations.
- 6- Nous nous engageons à ne pas faire de copies des documents d'évaluation sans accord préalable des dirigeants de la société. Un tel accord ne pourrait être obtenu que pour un nombre limité de copies à numéroté.
- 7- Bien que nous comprenions que les dirigeants et associés de la société se soient efforcés de faire figurer dans les documents d'évaluation des informations réputées vraies et vérifiables, nous reconnaissons que ni eux, ni leurs conseillers respectifs, ni l'administrateur judiciaire, ne peuvent être tenus responsables de la véracité ou du caractère exhaustif des informations
Contenues dans les documents d'évaluation. Nous reconnaissons que ni la société, dirigeants, employés ni représentants et conseils respectifs, ni l'administrateur judiciaire ne peuvent être tenus responsables de toute décision résultant de notre utilisation des documents d'évaluation.
- 8- Nous nous engageons à retourner les documents d'évaluation ainsi que toute copie qui en aurait été faite ou transmise à nos employés, représentants et conseillers à l'administrateur judiciaire et à détruire tous les rapports documents informatiques et autres documents de travail préparés par nous ou pour nous, si nous décidons de mettre un terme à notre démarche ou à la première demande de l'administrateur judiciaire, quel que soit le degré d'avancement de nos négociations et de nos investigations.

- 9- Nous reconnaissons l'importance de maintenir confidentielle l'opération visée ainsi que les documents d'évaluation et reconnaissons pouvoir être tenus responsables de dommages et intérêts vis-à-vis de la société et/ou de ses actionnaires en cas de manquement au présent engagement.
- 10- Le présent engagement est régi par la loi française. Nous reconnaissons que notre accord de garder ces dossiers confidentiels se prolongera pendant deux ans après l'interruption éventuelle de notre procédure d'évaluation et de notre démarche en vue d'une acquisition éventuelle. Tout litige découlant du présent engagement et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera tranché par le Tribunal de Commerce compétent.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à

Le

CACHET DE L'ENTREPRISE

Nom, prénom, qualité

Signature (s) autorisée (s)

DEMANDE D'ACCES A LA DATA ROOM

NOM :

PRENOM :

Mail :

Nom, Prénom, qualité :

Signature (s) autorisée (s) :